

Code INSEE : 21240311700139	Décision Modificative	Département : Dordogne
Etablissement : MAIRIE DE NONTRON	Année 2017	Poste Comptable : TRESORERIE DE NONTRON
Budget : NONTRON - ASSAINISST COLLECTIF	Page n° 1	Date de Séance : 18/10/2017

Augmentation de crédit
N° 01

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
en EXERCICE	23
PRESENTS	19
dont VOTANTS	22

L'an deux mil dix sept , le dix huit octobre, le Conseil Municipal de NONTRON, dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE, à NONTRON, sous la présidence de Pascal BOURDEAU, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13/10/2017

Etaient PRESENTS : ETAIENT PRESENTS (19) : BOURDEAU Pascal - LALANNE Jean - DELAGE Christiane - DESPOUYS Myriam - LAGORCE Jacques - CARABIN Erwan - HUGUET Annie - JARRETON Rémy - LASTERE Gérard - DENNERY Agnès - VANDENBOSCH Sylvie - FAYOLLE Nathalie - DUMONT Christelle - BOURINET Olivier - HERMAN Nadine - GOURDEAU Jean-Michel - POINET Alain - LAGARDE Béatrice - DUTHEIL Thierry
 ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration (3) : MARTINS CARDOSO Filipe (à LALANNE Jean) - HOUMEAU Sylvie (à DESPOUYS Myriam) - BLANCHON Thomas (à DUMONT Christelle)

Etaient ABSENTS : ABSENT (1) : LABROUSSE-DESCOUT Pascal

Me VANDENBOSCH Sylvie a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal sur décision du Maire,
 - considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017 sont insuffisants,
 - décide de modifier l'inscription comme suit :

Objet de la DM : **DELIB 2017/7.1/060 - CREATION OPERATION 14 - REHABILITAT° ASST
 PL DROITS DE L'HOMME, RUE FONT CHARLEPPE, RUE DE LA CROIZETTE**

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Virement à la section d'investissement	023	30 823,00		
Fournitures d'entretien et de petit équipement	6063	-2 600,00		
Carburants	6066	-400,00		
Autres matières et fournitures	6068	-26 823,00		
Sur biens mobiliers	6155	-1 000,00		
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		0,00		0,00
PG : OPERATIONS FINANCIERES		54 200,00		139 223,00
Virement de la section d'exploitation			021	30 823,00
Immo. corpor. en cours - Instal., matériel, outil.			2315	54 200,00
Créances sur transfert de droits à déduct° de TVA	2762	54 200,00		
Créances sur transfert de droits à déduct° de TVA			2762	54 200,00
PG : OPERATIONS D'EQUIPEMENT NON I		-148 177,00		
Matériel spécifique d'exploitation	2156	-63 177,00		
Immo. corpor. en cours - Instal., matériel, outil.	2315	-85 000,00		
PG : RUE DEBIDOUR		-16 000,00		56 000,00
Subventions d'équipement			131	56 000,00
Immo. corpor. en cours - Instal., matériel, outil.	2315	11		
PG : ETUDE DIAGNOSTIQUE RESEAU		-20 000,00		
Frais d'études, de recherche, dévelpmt et d'insertion	203	13		
PG : PL DROITS HOMME/CHARLEPPE/CR		325 200,00		
Immo. corpor. en cours - Instal., matériel, outil.	2315	14		
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		195 223,00		195 223,00

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission à la Sous-Préfecture en date du 24/10/2017 et de la publication en date du 24/10/2017.

A NONTRON, le 18/10/2017
Pour extrait conforme,
Le Maire



SEANCE DU 18 OCTOBRE 2017

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 18 Octobre 2017 à 18h30, selon la convocation en date du 12 Octobre 2017 sous la présidence de Monsieur Pascal BOURDEAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 22

ETAIENT PRESENTS (19) : BOURDEAU Pascal - LALANNE Jean - DELAGE Christiane - DESPOUYIS Myriam - LAGORCE Jacques - CARABIN Erwan - HUGUET Annie - JARRETON Rémy - LASTERE Gérard – DENNERY Agnès - VANDENBOSCH Sylvie - FAYOLLE Nathalie - DUMONT Christelle – BOURINET Olivier - HERMAN Nadine - GOURDEAU Jean-Michel - POINET Alain - LAGARDE Béatrice - DUTHEIL Thierry

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration (3) : MARTINS CARDOSO Filipe (à LALANNE Jean) - HOUMEAU Sylvie (à DESPOUYIS Myriam) - BLANCHON Thomas (à DUMONT Christelle)

ABSENT (1) : LABROUSSE-DESCOUT Pascal

Me VANDENBOSCH Sylvie a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.

N°DEL 2017/7.1/061 – Budget régie photovoltaïque : durée d'amortissement des installations photovoltaïques

Vu l'article L 2321-2-27 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2016/3.6/009 du 19 décembre 20156 créant le budget annexe « régie photovoltaïque » à compter du 1^{er} janvier 2017 en application de l'instruction budgétaire M41 ;

Considérant que l'instruction comptable M41 applicable aux services publics à caractère industriel et commercial impose l'amortissement de tous les biens inscrits à l'actif des collectivités quelle que soit leur population;

Considérant que l'amortissement d'une immobilisation commence à la date de début de consommation des avantages économiques qui lui sont attachés, correspondant à sa date de mise en service ;

Considérant que les installations prévues ne sont à ce jour pas achevées ;

Considérant que la durée du contrat de vente de l'énergie produite à Electricité de France est de 20 ans ;

Considérant que la durée d'amortissement des installations photovoltaïques peut être fixée sur la durée du contrat de vente à E.D.F. ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

→ **DECIDE** de fixer la durée d'amortissement des installations photovoltaïques sur la même durée que celle du contrat de vente de l'énergie produite à Electricité de France, soit 20 ans à compter du 1^{er} Janvier 2018.

Fait à NONTRON, le 25 Octobre 2017

Le Maire,

*Le Maire certifie exécutoire la présente
délibération compte tenu de sa transmission*

en sous-préfecture de Nontron le

et de sa publication le

*Le Maire,
Pascal BOURDEAU*



Pascal BOURDEAU

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2017

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 18 Octobre 2017 à 18h30, selon la convocation en date du 12 Octobre 2017 sous la présidence de Monsieur Pascal BOURDEAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 22

ETAIENT PRESENTS (19) : BOURDEAU Pascal - LALANNE Jean - DELAGE Christiane - DESPOUYIS Myriam - LAGORCE Jacques - CARABIN Erwan - HUGUET Annie - JARRETON Rémy - LASTERE Gérard – DENNERY Agnès - VANDENBOSCH Sylvie - FAYOLLE Nathalie - DUMONT Christelle – BOURINET Olivier - HERMAN Nadine - GOURDEAU Jean-Michel - POINET Alain - LAGARDE Béatrice - DUTHEIL Thierry

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration (3) : MARTINS CARDOSO Filipe (à LALANNE Jean) - HOUMEAU Sylvie (à DESPOUYIS Myriam) - BLANCHON Thomas (à DUMONT Christelle)

ABSENT (1) : LABROUSSE-DESCOUT Pascal

Me VANDENBOSCH Sylvie a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.

N°DEL 2017/7.1/062 –Syndicat départemental d'énergies de la Dordogne : travaux neufs d'éclairage public rue Edouard Herriot

Considérant que la Commune de Nontron est adhérente au Syndicat Départemental d'Energies auquel elle a transféré sa compétence en matière d'éclairage public et a mis à sa disposition ses équipements pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public ;

Considérant que des travaux d'éclairage public sont nécessaires rue Edouard Herriot et qu'il a été demandé au S.D.E. d'établir un projet dont le coût représente un montant TTC de 20 376,77 € (16 980,64 € HT) ;

Considérant qu'à la fin du chantier et à partir du décompte définitif établi en fonction du coût net des dépenses engagées par le S.D.E. 24, la Commune devra s'acquitter des sommes dues à raison de 45% de la dépense nette HT, s'agissant de travaux de « renouvellement solution LED ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

→ **DONNE MANDAT** au Syndicat départemental d'énergies de la Dordogne de faire réaliser pour le compte de la Commune les travaux d'éclairage public de « renouvellement solution LED » secteur rue Edouard Herriot tels que proposés ;

→ **APPROUVE** le projet présenté ;

→ **S'ENGAGE** à régler au Syndicat départemental d'énergies de la Dordogne, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes, les sommes dues ;

→ **S'ENGAGE** à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés et auront fait l'objet d'un décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisés par l'entreprise et le Syndicat départemental d'énergies de la Dordogne ;

→ **S'ENGAGE** à créer les ressources nécessaires au paiement et à inscrire la dépense correspondante au budget de la Commune ;

→ **ACCEPTE** de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat départemental d'énergies de la Dordogne ;

→ **AUTORISER** le Maire à signer tous documents se rapportant à cette opération.

Fait à NONTRON, le 25 Octobre 2017

Le Maire,

*Le Maire certifie exécutoire la présente
délibération compte tenu de sa transmission*

en sous-préfecture de Nontron le

et de sa publication le

*Le Maire,
Pascal BOURDEAU*



Pascal BOURDEAU

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2017

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 18 Octobre 2017 à 18h30, selon la convocation en date du 12 Octobre 2017 sous la présidence de Monsieur Pascal BOURDEAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 22

ETAIENT PRESENTS (19) : BOURDEAU Pascal - LALANNE Jean - DELAGE Christiane - DESPOUYES Myriam - LAGORCE Jacques - CARABIN Erwan - HUGUET Annie - JARRETON Rémy - LASTERE Gérard - DENNERY Agnès - VANDENBOSCH Sylvie - FAYOLLE Nathalie - DUMONT Christelle - BOURINET Olivier - HERMAN Nadine - GOURDEAU Jean-Michel - POINET Alain - LAGARDE Béatrice - DUTHEIL Thierry

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration (3) : MARTINS CARDOSO Filipe (à LALANNE Jean) - HOUMEAU Sylvie (à DESPOUYES Myriam) - BLANCHON Thomas (à DUMONT Christelle)

ABSENT (1) : LABROUSSE-DESCOUT Pascal

Me VANDENBOSCH Sylvie a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.

N°DEL 2017/3.6/063 – Projet photovoltaïque de la Maison des Sports sise Place des Droits de l'Homme

Vu la délibération n°2016/3.6/076 du 19 décembre 2016 approuvant la mise en œuvre de projets photovoltaïques consistant à équiper les toitures du clubhouse football/rugby et de la Maison des Sports en panneaux photovoltaïques en vue de la revente de l'énergie produite à E.D.F. ;

Considérant que par cette même délibération l'opération concernant le clubhouse a été attribuée à l'entreprise Habitat Concept Solaire de Coulounieix-Chamiers et l'opération relative à la Maison des Sports à la société Mégawat Contrôle Services, chaque prestataire étant chargé de toutes les démarches administratives et techniques afférentes à ces projets ;

Considérant que les conventions correspondantes de rachat de l'énergie produite ont été signées avec ENEDIS suivant le tarif de rachat arrêté au dernier trimestre de l'année 2016 et que les deux opérations ont été engagées ;

Considérant que l'entreprise Mégawat Contrôle Services a fait l'objet d'un jugement de mise en liquidation judiciaire le 4 juillet 2017 et qu'au terme du délai légal d'un mois après mise en demeure du liquidateur par la Commune de se prononcer sur la poursuite du contrat, suivant l'article L 641-11-1 du code de Commerce, l'entreprise n'était plus en mesure d'exécuter la prestation confiée laissant la Commune libre du choix du prestataire ;

Considérant que l'entreprise Habitat Concept Solaire se propose de reprendre le projet concernant la Maison des Sports aux mêmes conditions économiques initiales soit un coût d'opération de 19 740 € HT (23 688 € TTC) en optimisant les conditions techniques ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

→ **ATTRIBUE** l'opération d'installation photovoltaïque en toiture de la Maison des Sports de Nontron située Place des Droits de l'Homme, à l'entreprise Habitat Concept Solaire (HCS) à la place de l'entreprise Mégawat Contrôle Services faisant l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire, et de lui confier la mission d'effectuer toutes les démarches administratives et techniques restantes et à venir nécessaires à la réalisation de ce projet ;

→ **AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

Fait à NONTRON, le 25 Octobre 2017

Le Maire,

*Le Maire certifie exécutoire la présente
délibération compte tenu de sa transmission*

en sous-préfecture de Nontron le

et de sa publication le

*Le Maire,
Pascal BOURDEAU*



Pascal BOURDEAU

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2017

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 18 Octobre 2017 à 18h30, selon la convocation en date du 12 Octobre 2017 sous la présidence de Monsieur Pascal BOURDEAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 22

ETAIENT PRESENTS (19) : BOURDEAU Pascal - LALANNE Jean - DELAGE Christiane - DESPOUYYS Myriam - LAGORCE Jacques - CARABIN Erwan - HUGUET Annie - JARRETON Rémy - LASTERE Gérard – DENNERY Agnès - VANDENBOSCH Sylvie - FAYOLLE Nathalie - DUMONT Christelle – BOURINET Olivier - HERMAN Nadine - GOURDEAU Jean-Michel - POINET Alain - LAGARDE Béatrice - DUTHEIL Thierry

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration (3) : MARTINS CARDOSO Filipe (à LALANNE Jean) - HOUMEAU Sylvie (à DESPOUYYS Myriam) - BLANCHON Thomas (à DUMONT Christelle)

ABSENT (1) : LABROUSSE-DESCOUT Pascal

Me VANDENBOSCH Sylvie a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.

N°DEL 2017/3.1/064 – Acquisition de plein droit d'un bien sans maître

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L 1123-1 et L 1123-2 du code général de la propriété des personnes publiques dont il résulte que sont considérés comme n'ayant pas de maître les biens faisant partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté ;

Vu l'article 713 du code civil au terme duquel les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à la Commune sur le territoire de laquelle ils sont situés ;

Considérant que sont vacants et sans maître d'une part un immeuble bâti sis au n°98 de la rue de Périgueux cadastré section BE n°84 d'une contenance de 1 a 23 ca, d'autre part, un terrain nu bordant le cheminement piétonnier quartier Salomon cadastré section BD n°332 d'une contenance de 2 a 58 ca ;

Considérant que la propriétaire de ces biens immobiliers, Madame Adrienne LESCURAS veuve de Louis MANDEIX, est décédée le 6 octobre 1986 sans succession;

Considérant par ailleurs que l'immeuble bâti menace ruine et que son appropriation permettrait d'assurer la continuité du réaménagement de l'espace urbain dans le cadre de la requalification du quartier concerné ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

→ **CONSTATE L'ACQUISITION DE PLEIN DROIT** en application des dispositions de l'article 713 du code civil, de l'immeuble bâti sis au n°98 de la rue de Périgueux cadastré section BE n°84 d'une contenance de 1 a 23 ca, et du terrain nu bordant le cheminement piétonnier quartier Salomon cadastré section BD n°332 d'une contenance de 2 a 58 ca ;

→ **DIT** que cette acquisition permettra la continuité de l'aménagement de l'espace urbain dans le cadre du programme de requalification du quartier concerné ;

→ **AUTORISE** le Maire à signer tous actes et documents relatifs à cette opération.

Fait à NONTRON, le 25 Octobre 2017

Le Maire,

Le Maire certifie exécutoire la présente
délibération compte tenu de sa transmission

en sous-préfecture de Nontron le

et de sa publication le

Le Maire,
Pascal BOURDEAU



Pascal BOURDEAU *cm*

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2017

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 18 Octobre 2017 à 18h30, selon la convocation en date du 12 Octobre 2017 sous la présidence de Monsieur Pascal BOURDEAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 22

ETAIENT PRESENTS (19) : BOURDEAU Pascal - LALANNE Jean - DELAGE Christiane - DESPOUYIS Myriam - LAGORCE Jacques - CARABIN Erwan - HUGUET Annie - JARRETON Rémy - LASTERE Gérard – DENNERY Agnès - VANDENBOSCH Sylvie - FAYOLLE Nathalie - DUMONT Christelle – BOURINET Olivier - HERMAN Nadine - GOURDEAU Jean-Michel - POINET Alain - LAGARDE Béatrice - DUTHEIL Thierry

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration (3) : MARTINS CARDOSO Filipe (à LALANNE Jean) - HOUMEAU Sylvie (à DESPOUYIS Myriam) - BLANCHON Thomas (à DUMONT Christelle)

ABSENT (1) : LABROUSSE-DESCOUT Pascal

Me VANDENBOSCH Sylvie a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.

N°DEL 2017/3.5/065 – Classement dans le domaine public communal de portions de voies départementales

Vu la délibération n°4313 en date du 4 novembre 2010 par laquelle le Conseil municipal a approuvé la convention proposée par le Conseil Général de la Dordogne dans le cadre du projet de contournement sud de Nontron pour les poids lourds, prévoyant un échange de voies entre les communes de Nontron, Sceau-Saint-Angel et Saint-Martial-de-Valette avec le Département à l'issue des travaux de contournement ;

Vu la demande exprimée par le Conseil Départemental de la Dordogne en date du 17 septembre 2017 relative au classement dans le domaine public communal de portions de voies départementales en application de ladite convention;

Considérant toutefois que des travaux sont engagés par la Commune de Nontron sur une partie des voies désignées ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

→ **DECIDE** l'intégration dans le domaine public communal portions de routes départementales suivantes :

-RD 87 pour 240 mètres linéaires (rue André Picaud)

-RD 87^E pour 40 mètres linéaires (accès de la RD 675 à l'ensemble cinéma salle des fêtes) intégrés à l'issue des travaux de réfection des réseaux actuellement engagés par la Commune, achevés, expurgés de toutes réserves et soldés en dépenses et recettes.

-RD 87^{E1} pour 60 mètres linéaires (accès de la RD 675 vers l'unité d'aménagement de Nontron)

-RD 87^{E3} pour 550 mètres linéaires (rue Carnot)

-RD 3 pour 980 mètres linéaires (rue du XI novembre et rue de Périgueux) à la place du Marronnier) intégrés à l'issue des travaux de réaménagement de voirie actuellement engagés par la Commune, achevés, expurgés de toutes réserves et soldés en dépenses et recettes.

→ **AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à ces opérations d'intégration dans le domaine public communal.

Fait à NONTRON, le 25 Octobre 2017

Le Maire,



Pascal BOURDEAU

*Le Maire certifie exécutoire la présente
délibération compte tenu de sa transmission*

en sous-préfecture de Nontron le

et de sa publication le

*Le Maire,
Pascal BOURDEAU*

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2017

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 18 Octobre 2017 à 18h30, selon la convocation en date du 12 Octobre 2017 sous la présidence de Monsieur Pascal BOURDEAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 22

ETAIENT PRESENTS (19) : BOURDEAU Pascal - LALANNE Jean - DELAGE Christiane - DESPOUYIS Myriam - LAGORCE Jacques - CARABIN Erwan - HUGUET Annie - JARRETON Rémy - LASTERE Gérard – DENNERY Agnès - VANDENBOSCH Sylvie - FAYOLLE Nathalie - DUMONT Christelle – BOURINET Olivier - HERMAN Nadine - GOURDEAU Jean-Michel - POINET Alain - LAGARDE Béatrice - DUTHEIL Thierry

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration (3) : MARTINS CARDOSO Filipe (à LALANNE Jean) - HOUMEAU Sylvie (à DESPOUYIS Myriam) - BLANCHON Thomas (à DUMONT Christelle)

ABSENT (1) : LABROUSSE-DESCOUT Pascal

Me VANDENBOSCH Sylvie a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.

N°DEL 2017/4.1/066 – Modification du tableau des effectifs de personnel

Vu la délibération du Conseil municipal n°2017/4.1/045 du 28 Juin 2017 faisant suite aux avancements de grade des agents municipaux à compter du 1^{er} juillet 2017 modifiant le tableau des effectifs de la collectivité ;

Vu l'avis du Comité Technique lors de sa séance du 27 Septembre 2017 concernant la suppression éventuelle des postes laissés vacants ;

Considérant que, le tableau des effectifs au 1^{er} Octobre 2017 se présente comme suit :

Emplois permanents / Filière administrative

→3 postes d'adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe ouverts et 1 pourvu : 2 laissés vacants suite à avancement de grade au 1^{er} Juillet 2017 pouvant être supprimés ;

→1 poste vacant du grade d'adjoint administratif, suite à une demande disponibilité de 6 mois ;

Emplois permanents / Filière technique

→1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe ouvert mais non pourvu : il s'agit du poste de Coordonnateur des travaux sur lequel un agent contractuel a été recruté de manière dérogatoire pour une durée limitée à deux ans (soit jusqu'au 9 Mai 2018) ;

→5 postes d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe, 3 pourvus, 2 laissés vacants (suite à avancement de grade au 1^{er} Juillet 2017) selon les possibilités d'avancement 2018 ;

→5 postes d'adjoints techniques, 4 pourvus, 1 laissé vacant (suite à un départ en retraite au 1^{er} Septembre 2017) selon les besoins et possibilités de recrutement, en remplacement de départs en retraite à venir sur l'année 2018 ;

Considérant qu'il en résulte que le tableau des effectifs de la commune peut être modifié, avec effet au 1^{er} novembre 2017, de la manière suivante :

→Suppression de deux emplois à temps complet sur le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

↪ **APPROUVER** la suppression de deux postes à temps complet sur le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} novembre 2017 ;

↪ **MODIFIER** en conséquence le tableau des effectifs de la collectivité au 1^{er} novembre 2017 ;

↪ **S'ENGAGER** à inscrire au budget pour 2017 les crédits correspondants.

Fait à NONTRON, le 25 Octobre 2017

Le Maire,



Pascal BOURDEAU

Le Maire certifie exécutoire la présente
délibération compte tenu de sa transmission

en sous-préfecture de Nontron le

et de sa publication le

Le Maire,
Pascal BOURDEAU

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2017

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 18 Octobre 2017 à 18h30, selon la convocation en date du 12 Octobre 2017 sous la présidence de Monsieur Pascal BOURDEAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 22

ETAIENT PRESENTS (19) : BOURDEAU Pascal - LALANNE Jean - DELAGE Christiane - DESPOUYYS Myriam - LAGORCE Jacques - CARABIN Erwan - HUGUET Annie - JARRETON Rémy - LASTERE Gérard – DENNERY Agnès - VANDENBOSCH Sylvie - FAYOLLE Nathalie - DUMONT Christelle – BOURINET Olivier - HERMAN Nadine - GOURDEAU Jean-Michel - POINET Alain - LAGARDE Béatrice - DUTHEIL Thierry

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration (3) : MARTINS CARDOSO Filipe (à LALANNE Jean) - HOUMEAU Sylvie (à DESPOUYYS Myriam) - BLANCHON Thomas (à DUMONT Christelle)

ABSENT (1) : LABROUSSE-DESCOUT Pascal

Me VANDENBOSCH Sylvie a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.

N°DEL 2017/5.7/067 – rapport d'activités des Communautés de Communes du Périgord Vert Nontronnais et du Haut-Périgord pour l'année 2016 –

Vu l'article L 5211-39 du Code général des Collectivités Territoriales qui dispose que :
« *Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant sont entendus* » ;

Considérant que lors de sa séance du 28 septembre 2017, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais issue de la fusion de la Communauté de communes du Haut-Périgord et de la Communauté de communes du Périgord Vert Nontronnais a adopté le rapport d'activités des deux intercommunalités pour l'année 2016 ;

Considérant que ce rapport a été communiqué à la Commune de Nontron, transmis aux membres de son Assemblée délibérante et présenté en séance ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

➔ **PREND ACTE** du rapport d'activités des Communautés de Communes du Périgord Vert Nontronnais et du Haut-Périgord pour l'année 2016 ;

Fait à NONTRON, le 25 Octobre 2017

Le Maire,



Pascal BOURDEAU

Le Maire certifie exécutoire la présente
délibération compte tenu de sa transmission

en sous-préfecture de Nontron le

et de sa publication le

Le Maire,
Pascal BOURDEAU